



FRANÇAIS DU MONDE - MADAGASCAR
Propriété Saint Denis – près de Malagasy Minerals –
Ambatofotsy AMPANDRIANOMBY, BP 203 Antananarivo 101
Tél : 22 597 96
Courriel : contact.francaisdumonde.madagascar@gmail.com
Blog : <http://francaisdumonde-madagascar.simplesite.com>
Facebook : <http://www.facebook.com/FdM.Madagascar>
Twitter: <http://www.twitter.com/jdchaoui>

ETABLISSEMENT ET RENOUELEMENT DU VISA LONG SEJOUR ET DE LA CARTE DE RESIDENT A MADAGASCAR

L'établissement ou le renouvellement d'un visa long séjour et d'une carte de résident relèvent des mêmes procédures.

A son arrivée à Madagascar, la personne possède un visa transformable de 30 jours obtenu en France. Celui-ci peut être prolongé en visa long séjour. La période qui est accordée pour la durée d'un visa long séjour est aléatoire. Elle varie de 3 mois à 10 ans, elle peut être définitive.

Il existe plusieurs sortes de visa long séjour : visa investisseur, visa travailleur expatrié, visa retraité, visa regroupement familial.

La carte de résident est liée au visa long séjour, elle est attribuée en même temps que ce visa. Le visa long séjour est apposé sur le passeport de la personne alors que la carte est un document détaché.

Vous trouverez dans les pages suivantes une présentation des procédures et explications relatives à l'obtention d'un visa long séjour pour les investisseurs, les travailleurs expatriés, les retraités et le regroupement familial.

Selon un communiqué diffusé par le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, la procédure de remplacement des visas de long séjour et des cartes de résident en cours de validité est obligatoire pour leur transformation en documents biométriques avant le mois de novembre 2016.

La présence de l'intéressé lors de l'enregistrement du dossier est impérative afin d'assurer la fiabilité des données biométriques.

Exemple de carte de résident :



Pour les investisseurs et les travailleurs expatriés ainsi que pour les regroupements familiaux non retraités, la procédure se fait à l'EDBM (Economic Development Board of Madagascar) Immeuble EDBM, Avenue Gal Gabriel RAMANANTSOA (Près de la banque BFV) Antananarivo, ANTANANARIVO.
Tél : (+261) 20 22 670 40 / 681 21 Email : edbm@edbm.mg
Vous trouverez ci-après la liste des pièces à fournir à l'EDBM.

Désignation	Qté
Documents communs (Investisseur, Travailleur expatrié, Regroupement familial)	
Photo d'identité	6
Demande motivée	1
Notice de renseignements (*)	1
Déclaration sur l'honneur avec signature légalisée	2
Photocopie certifiée conforme à l'original du passeport et du visa d'entrée (transformable) ET/OU du dernier visa de séjour	1
Extrait de casier judiciaire SI 1ère demande : pays d'origine (à traduire en français) ; SI renouvellement : à Madagascar	1
Certificat de résidence	1
Certificat attestant l'inscription dans le registre de recensement des étrangers tenus au District (Fivondronam-pokontany)	1
Certificat d'hébergement et de prise en charge avec signature légalisée + Carte d'identité nationale ou Certificat de résidence de l'hébergeant OU Contrat de bail enregistré	1
Documents en sus pour Investisseur	
<u>1ère demande :</u>	
Statuts enregistré de la société	1
Carte statistique de la société	1
Carte fiscale	1
Extrait K Bis de la société	1
Attestation bancaire de la société	1
Bilan d'ouverture de la société certifié par le Centre fiscal	1
<u>Renouvellement :</u>	
Statut de société enregistré	1
Carte statistique de la société	1
Carte Fiscale	1
Extrait K Bis de la société	1
Attestation bancaire de la société	1
Bilan d'activité de la société certifié par le Centre fiscal	1
Documents en sus pour Travailleur expatrié	
<u>1ère demande :</u>	
Contrat de travail visé par le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS)	1
Attestation de dépôt de demande d'autorisation d'emploi délivré par le MFPTLS	1
Autorisation d'emploi du MFPTLS	1
Billet d'avion retour	1
Numéro d'Identification Fiscale de la société qui emploie	1
<u>Renouvellement :</u>	
Photocopie Carte de résident ou SWIFT	1
Contrat de travail visé par le MFPTLS	1
Attestation de dépôt de demande d'autorisation d'emploi délivré par le MFPTLS	1
Autorisation d'emploi du MFPTLS	1
Attestation de paiement IRSA (3 derniers mois)	1
Carte fiscale	1

Documents en sus pour Regroupement familial	
Même documents à préparer que pour le chef de famille (investisseur ou travailleur expatrié)	
Acte de naissance OU Certificat de Mariage	

(*) : Modèle ou formulaire pouvant être retiré à l'EDBM ou téléchargeable sur le site : www.edbm.gov.mg

Document délivré (sous 30 jours)

- Récépissé de dépôt de demande de visa (visa provisoire pour 2 mois)
- Passeport avec visa de séjour apposé
- Réception des dossiers : du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00
- Demande d'information : du lundi au vendredi, dans l'après-midi

Exemple de visa transformable



Pour les retraités, il existe deux situations possibles.

1^{ère} situation : le dossier de retraité avec regroupement familial après mariage.

La liste des pièces à fournir est la suivante :

- 5 photos
- 2 fiches à récupérer au ministère
- demande manuscrite adressée au ministre de l'intérieur
- extrait du casier judiciaire (bulletin N°3)¹
- photocopie certifiée de la carte de résident
- photocopie certifiée du passeport et des visas
- certificat de résidence
- certificat d'hébergement ²
- recensement au registre¹
- 2 enveloppes timbrées avec adresse
- photocopie légalisée de la CNI de l'épouse ou de l'époux
- Acte de mariage
- Certificat de résidence de l'épouse ou de l'époux
- Déclaration sur l'honneur légalisée remplie par le conjoint malgache.
- Attestation de banque et justificatif de ressources

¹ - Pour la demande de casier judiciaire et pour le recensement, il est à prévoir un délai de 48 à 72 heures pour l'obtention des documents demandés.

Pour le recensement prévoir :

- 2 photos d'identité
- Photocopie du passeport et de la carte de résident.
- Certificat de résidence du fokontany.
- 20 000 Ar.

Pour le recensement, il faut s'adresser directement à la Préfecture à Tsimbazaza.

² - Pour le certificat d'hébergement et de prise en charge, c'est l'époux ou l'épouse de nationalité malgache qui héberge le conjoint français

2^{ème} situation : le dossier des retraités qui ne sont pas en regroupement familial, on retire de la liste les documents liés au mariage. L'ensemble du dossier est à déposer au ministère de l'intérieur.

Lors du dépôt et après validation par les agents du ministère du dossier, on effectue les prises d'empreintes et la photo. Après la signature du récépissé des informations,

un papier est remis indiquant la date du retrait du récépissé du visa (15 jours) et 3 mois pour l'obtention du visa et de la carte de résident.

Documents additionnels pour les autres catégories

Missionnaire :

- Attestation d'appartenance (missionnaire religieux).
- Autorisation d'emploi bénévole délivrée par le ministère chargé du travail. (missionnaire laïcs, enseignants, médecins, ingénieurs).
- Attestation de mission.
- Les documents de la société.

Étudiant :

- Photocopie certifiée du dernier diplôme.
- Certificat d'hébergement ou contrat de bail légalisé.
- CIN de l'hébergeant.
- Original du certificat de scolarité ou photocopie certifiée par l'établissement.
- Dernier relevé de notes.

Scientifiques :

- Original de l'attestation de recherches délivrée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Stagiaire :

- Original de l'attestation de stage délivrée à Madagascar.
- Documents de la société où se déroule le stage.

Exemple de visa de séjour



Montant des droits

Durée octroyée	Montant en euro pour la délivrance des cartes de résidents (€)	Droits de visa de séjour
3 mois à 6 mois	91,47 €	150 000 ar
6 mois à un an	228,67 €	150 000 ar
1 an à 2 ans	381,12 €	150 000 ar
2 ans à 3 ans	533,57 €	150 000 ar
3 ans à 5 ans	609,80 €	150 000 ar
5 ans à 10 ans	838,47 €	200 000 ar
10 ans à définitif et duplicata	228,67 €	250 000 ar

Les frais sont payables auprès des banques primaires avec présentation de la lettre de notification.

Si le mariage avec un ressortissant malgache a duré dix ans et plus, le visa du conjoint étranger est gratuit.

Notes :

- A la fin du dépôt des dossiers, on effectue la prise des photos et des empreintes digitales.

Ensuite, on vous délivre un papier daté d'environ quinze jours pour le retrait du récépissé du visa valable pour trois mois.

A la fin des trois mois, on retourne au Ministère pour récupérer la lettre de notification pour effectuer les paiements. C'est seulement après qu'on récupère son visa et la carte de résident.

- Des centres d'enregistrement informatisé seront prochainement ouverts à Tamatave, Majunga, Tuléar, Nosy Be, Fianarantsoa, Diego, Morondava, Sainte-Marie et autres.
- Pour d'autres renseignements, il est conseillé de consulter le site du Ministère de l'Intérieur : <http://www.mid.gov.mg/index.php/mid-visa>

PIECES A FOURNIR A LA RECUPERATION DE LA CARTE DE RESIDENT BIOMETRIQUE

- Lettre de notification
- Passeport pour apposition du visa
- Facture délivrée par le régisseur pour le droit de visa
- Reçu délivré par le régisseur pour le droit de carte de résident. Si paiement à la banque, présenter un avis de crédit / Swift / ordre de virement
- Fiche carte
- 4 photos d'identité